

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL  
(PRODER)**

**PRET DU FIDA N° 2000004133**

**DON FIDA N° 2000004134**

**DON FIDA N° 2000004907**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET OUVERT INTERNATIONAL POUR  
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL EN PASSATION DES  
MARCHES AU SEIN DE LA CELLULE DE SUIVI ET D'APPUI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES FINANCES PAR LE FIDA AU BURUNDI (CESAP)**

**NUMERO DE REFERENCE DANS LE PTBA ET PPM : 3B041102**

**Date de publication : le 16...../5...../2025**

**Date limite de dépôt des candidatures : le 2...../7...../2025**

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), prêt N°2000004133 et don N°2000004134, destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour les services d'un consultant international en passation des marchés au sein de la Cellule de Suivi et d'Appui des Projets et Programmes financés par le FIDA au Burundi (CESAP)
2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

3. Les services de conseil ("les services") comprennent les services d'un consultant international en passation des marchés, tel que décrits dans les TDRs .
4. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2024, sur le et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2024.
5. Le PRODER ("le client") invite à présent les consultants individuels à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.
6. Nous attirons l'attention des consultants intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le consultant ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout consultant qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'un consultant a) entretient des relations qui lui permet d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répond à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) a des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

7. Les consultants seront sélectionnées selon la méthode basée sur la sélection des consultants individuels (SCI) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
8. Le candidat au poste du Consultant International en passation au sein de la CESAP doit répondre au profil ci-dessous :
  - Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (bac+4) en audit, droit, économie, gestion, finance, comptabilité, contrôle de gestion ou tout autre qualification équivalent ; ,
  - Avoir un diplôme de niveau supérieur (Master ou Doctorat) constituerait un avantage ;

- Capitaliser un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente en matière d'audit ou de contrôle de gestion des projets/programmes financés par les partenaires au développement, le domaine de l'audit et/ou du contrôle interne en Cabinet, en entreprise ou au sein d'un projet/programme de développement ;
- Avoir une bonne connaissance des standards et des normes internationales d'audit et/ou de contrôle des marchés publics est indispensable ;
- Être familier avec les procédures des bailleurs de fonds multilatéraux ou **bilatéraux** : Fonds International de Développement Agricole/Banque mondiale/Banque Africaine de Développement, etc
- Avoir une bonne connaissance de passation des marchés suivant les règles et procédures des bailleurs de fonds et celles du FIDA en particulier ;
- Une expérience ou formation spécifique en passation de marchés constituera un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques courants « Microsoft Office » et des logiciels spécifiques de gestion des marchés ainsi que l'utilisation de l'internet est fondamentale ;
- Être apte à travailler en équipe tout en étant rigoureux ;
- Avoir une grande capacité d'écoute, d'analyse et de résolution des problèmes éventuels, et de gestion du stress ;
- Avoir de bonnes capacités pédagogiques notamment dans le renforcement de capacités en **matière de gestion des marchés publics** ;
- Avoir un bon esprit d'initiative et de synthèse ;
- Disposer des preuves d'expertise dans le domaine de la passation des marchés à l'échelle internationale ;
- Discrétion et impartialité par rapport aux documents et informations récoltés ;
- Avoir d'excellentes capacités en communication orale et écrite en français. La compétence en anglais sera considérée comme un bonus ;
- Etre disponible immédiatement

## 9. Grille de cotation des consultants :

N°	Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des propositions	Note maximale	Modalités de cotation
	<b>Critères et sous-critères</b>		
<b>1</b>	<b>Principales qualification et compétences du consultant</b>	<b>100 points</b>	
1.1	Diplôme du consultant minimum (bac+4) en audit, droit, économie, gestion, finance, comptabilité, contrôle de gestion ou tout autre qualification équivalant ne apparentée.	<b>10 Points</b>	- Doctorat : 10 points ; - Master : 9 points ; - Bac+4 :8 points.
1.2	Des certificats en matière d'audit et/ou de contrôle des marchés publics	10 points	2 point par certificat Max 5 certificats
1.3	Preuves de connaissances procédures des bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux: Fonds International de	<b>10 points</b>	/1 point par certificat

N°	Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des propositions	Note maximale	Modalités de cotation
	<b>Critères et sous-critères</b>		
	Développement Agricole/Banque mondiale/Banque Africaine de Développement, UE		Max 5 certificats
1.4	Expérience pertinente minimum de 10 ans en matière d'audit ou de contrôle de gestion des projets/programmes financés par les partenaires au développement, le domaine de l'audit et/ou du contrôle interne en Cabinet, en entreprise ou au sein d'un projet/programme de développement ;	<b>20 points</b>	/20 points : 15ans : 20 points ; 14ans : 19 points ; 13ans : 18 points ; 12ans : 17 points ; 11ans : 16 points ; 10ans : 15 points ; < 10ans : 0 points ;
1.5	Preuve de connaissance de passation des marchés suivant les règles et procédures des bailleurs de fonds et celles du FIDA	<b>20 points</b>	/40 points à raison de dix (10) points par référence prouvée par attestation de service rendu.
1.6	Preuves de renforcement de capacités en matière de gestion des marchés publics , prouvée par une attestation de service rendu;	<b>30 points</b>	/30 points 6 attestations : 30 points 5attest: 25points ; 4attest: 20points ; 3attest : 15points ; 2attest: 10points ; 1attest : 5 points ;
	<b>Total cotation</b>	<b>100 points</b>	<b>...../100points</b>

La note minimale de qualification des consultants est de 70%. Les consultants seront sélectionnés suivant la méthode de Sélection des Consultants Individuels.

***NB : Les références qui ne sont pas prouvées par des attestations de services rendues ou PV de validation des rapports des missions réalisées seront sanctionnées par une note zéro***

10. Le Consultant qui se classe en première position sera invité à présenter sa proposition technique et financière combinées qui feront objet de négociations. Si les négociations avec le consultant classé en première position échouent, le PRODER invitera le consultant classé en deuxième position à présenter de son tour sa proposition technique et financière combinées et ainsi de suite.



11. La mission est prévue pour une durée d'une année renouvelable après évaluation des prestations jugées satisfaisantes par la CESAP.

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Programme de l'Entrepreneuriat Rural

*1<sup>er</sup> étage de l'Immeuble abritant les projets/programmes financés par FIDA au Burundi, Zone KININDO, Commune MUHA, Mairie de BUJUMBURA, Avenue du Large N°30.*

## **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL EN PASSATION DES MARCHES AU SEIN DE LA CESAP**

### **1. CONTEXTE**

Le FIDA appuie le gouvernement du Burundi dans la planification à long terme et la mise en œuvre des projets et programmes essentiels pour le secteur agricole, l'objectif ultime étant de réduire la faim et la pauvreté. Depuis 1979, il a financé 14 projets de développement au Burundi pour un coût de 668,9 millions d'USD à l'approbation, dont 43% de prêts et dons du FIDA ; près de 43% de cofinancement international et 14% par le Gouvernement du Burundi et les bénéficiaires. Les projets appuyés par le FIDA contribuent de manière substantielle au repeuplement du cheptel et à la restauration de la fertilité des sols, à la structuration des filières riz et lait, à la création de l'emploi, à l'inclusion financière, à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques, à l'éducation nutritionnelle, etc.

Le FIDA a, par ses projets, aidé les communautés rurales à renforcer la résilience en soutenant le développement et la cohésion sociale de ces communautés rurales directement et indirectement touchées par les différents facteurs de vulnérabilité qui ont secoués le pays. Son action a notamment consisté à mettre en place des chaînes de solidarité entre éleveurs, au titre desquelles des paysans pauvres reçoivent gratuitement des animaux d'élevage, dont ils transmettront une partie de la progéniture à d'autres agriculteurs. En poursuivant ses activités en dépit de l'insécurité et des contraintes relatives à la suspension de l'aide, le FIDA les a aidés à maintenir un sentiment de normalité.

En 2020, le Bureau indépendant d'évaluation du FIDA a réalisé la toute première évaluation de la stratégie et du programme de pays (CSPE), couvrant la période 2009-2020. Cette CSPE confirme le fort alignement du programme pays sur le contexte socio-économique du Burundi et les priorités du gouvernement, ainsi que l'efficacité des approches participatives dans le développement des chaînes de valeur (CV). Le CSPE souligne également la nécessité de consolider la durabilité des infrastructures, l'accès à la terre et aux marchés ainsi que l'entreprenariat des jeunes.

Conformément à la première recommandation de la CSPE, l'approche programmatique doit être renforcée dans le cadre du COSOP 2022-2027 par : (i) la mise en commun des fonctions d'administration et de suivi ; (ii) la rationalisation des domaines d'intervention pour s'assurer qu'ils contribuent mieux à la lutte contre les facteurs de fragilité ; et (iii) la promotion de l'interaction, du partage d'expertise et de la collaboration entre les projets et programmes.

La mise en œuvre des projets et programmes financés par le FIDA au Burundi suivant l'approche programme depuis une quinzaine d'années s'est opérée de façon mitigée, notamment avec la création des structures qui n'ont pas duré (UFPF, CAP-FIDA, CAI).

La Cellule de Suivi et d'Appui des Projets et Programmes appuyés par le FIDA (CESAP) est une structure de facilitation, mise en place d'un commun accord entre le FIDA et le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, pour soutenir les actions de développement menées en partenariat avec le fonds au Burundi. Ainsi, le principal objectif de la cellule est de contribuer à l'amélioration de la performance du portefeuille, composé



des projets/programmes financés par le FIDA, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Pays (COSOP) du FIDA au Burundi. Les services d'appui développés par la CESAP portent essentiellement sur des aspects stratégiques transversaux : suivi et évaluation, communication et gestion des savoirs, contrôle et audit interne et autres thématiques clés, communs aux projets/programme. Établies en tenant compte des besoins des parties prenantes, les activités sont déployées autour de cinq fonctions clés :

- Faciliter la liaison entre le bureau du FIDA et le Ministère de tutelle ;
- Appuyer la mise en œuvre du Programme Pays ;
- Appuyer la mise en œuvre des projets et programmes financés par le FIDA ;
- Suivre et évaluer les résultats ;
- Capitaliser les expériences et les connaissances.

La CESAP constitue un acquis considérable, reconnue comme étant un dispositif clé en matière d'appui au développement du Programme Pays. Les appuis dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes ainsi que l'apprentissage continu promu dans les initiatives de gestion des savoirs ont considérablement contribué à l'amélioration de la performance globale du portefeuille au Burundi. Cela s'est traduit par une croissance constante du portefeuille et des progrès tangibles en matière de résultats et d'impacts des investissements. Le FIDA et le Gouvernement se sont engagés non seulement à consolider ces importantes avancées, mais surtout à renforcer leur partenariat de développement dans le cadre du nouveau Programme pays.

La CESAP est institutionnalisée auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage par l'ordonnance ministérielle N°710/677 du 20/09/2024, portant création, missions, organisation et fonction de la Cellule de Suivi et d'Appui des Projets et Programmes financés par le FIDA au Burundi (CESAP). Cette cellule qui rendra compte au Gouvernement (à travers le Ministère de tutelle) et au FIDA, travaillera étroitement de concert avec les Ministères sectoriels, le FIDA et les projets et programmes du Gouvernement financés par le FIDA pour augmenter la synergie des actions, accroître la performance globale du programme pays du FIDA au Burundi, et atteindre l'objectif commun de réduction de la pauvreté.

Ainsi, dans le cadre du développement et du renforcement de ses activités, la CESAP procède au recrutement d'un **Consultant International en Passation des Marchés**.

## 2. MISSION DU CONSULTANT INTERNATIONAL EN PASSATION DES MARCHÉS



Sous la supervision directe du Coordonnateur de la CESAP et en relation avec les équipes du FIDA et des projets, le Consultant international en passation des marchés est chargé du développement et de la mise en œuvre d'un dispositif de l'audit interne, d'organisation et de déploiement des ressources au sein de la CESAP.

Le Consultant international en passation des marchés a pour mission principale de vérifier, au niveau des projets et programmes financés par le FIDA et au niveau des antennes régionales (UFCRs), l'effectivité du respect des accords de financements et de tous ses documents annexes, ainsi que de la réglementation applicable à la passation des marchés au niveau national et au niveau du FIDA, gestion et exécution des marchés. Les vérifications doivent porter sur le respect des procédures, depuis les phases de planification/ budgétisation jusqu' à la réception et au paiement des biens et services, ainsi qu'au suivi et à la sauvegarde de tous les actifs du projet ou du programme.

### **3. OBJECTIFS DE LA MISSION DU CONSULTANT INTERNATIONAL EN PASSATION DES MARCHES :**

L'objectif principal du Consultant international en passation des marchés est de :

- S'assurer que les processus de passation, de gestion et d'exécution des marchés au niveau des projets et programmes respectent le code des marchés publics et le guide pratique de passation des marchés du FIDA, aussi bien au niveau de la CESAP que des entités bénéficiaires, projets, UFCRs et partenaires de mise en œuvre ;
- Identifier d'éventuels risques dans l'organisation du projet/programme et anticiper toutes mesures lui permettant d'atteindre ses objectifs avec un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- Apporter des propositions d'améliorations continue à l'équipes de la CESAP pour assurer le suivi de la bonne gouvernance des projet/programmes.
- Offrir un système de pilotage de la performance qui donne satisfaction à l'ensemble des parties prenantes,
- Vérifier la cohérence entre les activités planifiées dans les PTBA/ PPM et les documents de projet pour chaque exercice budgétaire.

### **4. ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT INTERNATIONAL EN PASSATION DES MARCHES**

Afin de garantir l'indépendance de l'audit interne, le Consultant international en passation des marchés au sein de la CESAP est rattaché directement au Coordonnateur de la CESAP. Le Consultant international en passation des marchés au sein de la CESAP assure une fonction de vérification indépendante et objective. Il propose au Coordonnateur de la CESAP son plan de travail et lui rend compte des résultats des actions accomplies dans le cadre de sa mission. A ce titre, le Consultant international en passation des marchés au sein de la CESAP a à sa charge :

- Appui à l'établissement des politiques d'audit interne, de la définition du contenu général des activités dans ce domaine, de leur planification, de la gestion de leur mise en œuvre et des rapports sur les résultats obtenus ;



- Assure l'adéquation et l'efficacité des audits plus particulièrement les audits en relation avec les marchés ;
- Appuyer l'unité d'audit interne à coordonner ses activités d'audit avec les contrôles qui sont destinés à s'assurer de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des projets/programmes dans tout le processus de passation des marchés (élaboration des PPM, élaboration et publication des DAO, ouverture des offres, analyse des offres, réception des fournitures, facturation, paiement, gestion des plaintes et classement etc.) ;
- Appuyer la CESAP dans les travaux préparatoires de contrôle interne et les missions de supervision, ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre par les projets/programmes des recommandations qui en découlent en matière de la passation des marchés ;

La bonne réalisation de cette mission devra contribuer à l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques des projets et programmes, répondre aux critères d'économie, d'efficacité et d'efficacité et assurer la pérennisation des actions, ainsi que de s'assurer que les fonds fournis aux projets/programmes sont utilisés aux fins prévues sans risque des inéligibilités.

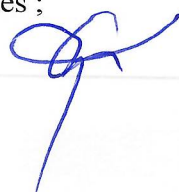
***La mission du Consultant International en passation des marchés ne sera considérée comme satisfaisante qu'après l'approbation des rapports finaux par les comités Techniques de pilotage des projets/programmes (CTP) et le FIDA.***

## 5. TACHES SPECIFIQUES


Le Consultant international en passation des marchés au sein de la CESAP doit particulièrement :

- Veiller au respect et à la mise à jour des dispositions et règles contenues dans les accords de financement, leurs documents annexes, le code des marchés publics du Burundi ainsi que le guide pratique de passation des marchés du FIDA et toute autre réglementation qui lui est applicable ;
- Planifier son travail de contrôle de façon annuelle sur la base d'une analyse continue des risques, matérialisée par une cartographie des risques ;
- Veiller à la mise en place des outils appropriés (tableaux de bord de gestion, fiches de suivi et contrôle etc...) pour une gestion transparente des opérations de passation des marchés en minimisant les risques de dysfonctionnement et d'inefficacité en matière de gestion et d'exécution des marchés au sein du projet/programme ;
- En collaboration avec les Responsables des projets/programmes, appuyer la maîtrise quant à l'atteinte des objectifs fixés au projet/ programme, en mettant en corrélation les opérations de passation des marchés au niveau du projet/programme et au niveau des opérateurs partenaires ;
- S'assurer de la mise en œuvre de processus de suivi de la gestion et exécution des PPMs des différents projets/programmes et proposer des mesures correctives nécessaires, avec l'élaboration mensuelle du rapport y afférent ;

- Contrôler, sur la base d'une analyse des risques et en collaboration avec les services de passation des marchés des projets/programmes, le respect des procédures de passation des marchés etc. ;
- Contribuer à l'élaboration participative du plan annuel de travail et budgétaire (PTBA) et plan de passation des marchés (PPM), en collaboration avec les Responsables de Passation des Marchés, les Responsables du Suivi Evaluation et les chefs des composantes et des volets des projet/programme en vérifiant notamment le respect des exigences du code des marches publics et du guide pratique de passation des marchés du FIDA ;
- Evaluer le bon déroulement des activités de passation des marchés en rapport avec les prévisions ;
- S'assurer que les marchés et contrats sont passés, élaborés et réalisés en conformité avec les procédures et le plan de passation des marchés et que les dépenses sont conformes aux budgets approuvés ;
- Faire la revue de tous les contrats à signer avec les partenaires, fournisseurs, prestataires de service etc..., évaluer l'engagement financier correspondant et évaluer la conformité aux exigences du FIDA ainsi que les risques juridiques éventuels pour non-conformité des obligations en passation des marchés publics ;
- Vérifier le fonctionnement et l'utilisation effective des outils de gestion (codification budgétaire et analytique, logiciel de gestion intégré, etc.) nécessaire à la définition et au pilotage des objectifs, à l'élaboration des plans annuels d'activités et au suivi de leur réalisation ;
- Conseiller ou si besoin, procéder à des ajustements en collaboration avec les services concernés ;
- Veiller à la conformité de l'exécution des activités des projets/programmes par les prestataires selon les clauses des conventions ou contrats exigeant l'acquisition des biens et des services ;
- Procéder à des vérifications périodiques et inopinées des classements physiques et électroniques des dossiers en rapport avec les marchés détenus par le projet/programme ;
- Conduire les missions de contrôle opérationnel de terrain en collaboration avec les Responsables du Suivi Evaluation, afin d'évaluer la qualité des fournitures et des prestations ainsi que de la satisfaction des bénéficiaires, et en faire le point dans les rapports périodiques de sa mission ;
- Observer des mises à jour et des nouvelles orientations des procédures de passation des marchés et du système de contrôle interne correspondant ;
- Contribuer au renforcement de capacités de tous les acteurs sur la base des faiblesses identifiées en matière de passation, de gestion et d'exécution des marchés publics ;
- Apprécier tous les processus systématiquement à priori en s'assurant de leur régularité et, des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;



- Effectuer des contrôles spécifiques sur demande de du projet/programme, Ministère sectoriel/CESAP ou le FIDA ;
- Participer à l'évaluation des performances du personnel des unités de gestion des projets/programmes en vue de détecter les domaines de renforcement des capacités d'une part et du renouvellement éventuel des contrats d'autre part plus particulièrement pour le personnel impliqué dans la passation des marchés ;
- S'assurer de l'efficacité des outils de contrôle des processus de passation des marchés en place et le cas échéant, procéder à leur mise à jour ;
- Vérifier la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits internes, externes et de supervision des bailleurs de fonds et communiquer à la CESAP le tableau de suivi des recommandations trimestriellement avec copie au Coordonnateur du projet/programme concerné ;
- Vérifier les rapports périodiques sur l'exécution des marchés soumis trimestriellement au FIDA ;
- Appuyer le Responsable de passation des marchés de la CESAP à élaborer trimestriellement au plus tard 30 jours après la fin du trimestre un rapport d'audit interne à transmettre au Coordonnateur de la CESAP avec copie aux comités de pilotage et le FIDA. Le rapport comprendra entre autres les recommandations d'amélioration, avec un état de suivi des recommandations précédentes en matière de passation des marchés ;
- En relation avec Responsable de passation des marchés de la CESAP, vérifier la mise à jour constante des plans de passation des marchés des projets/programmes en cours (suivant le format recommandé par le FIDA) en mettant en exergue les différences temporelles d'exécution entre ce qui est planifié et ce qui est réalisé d'une manière effective ;
- Appuyer les projets/programmes dans la préparation des dossiers des demandes de non objection (en rapport avec les marchés) à envoyer à la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP) et au FIDA ;
- Sur demandes des Coordonnateurs, assister dans le suivi des dossiers en rapport avec l'attribution des marchés dans les différents ministères et services et au FIDA surtout en cas des marchés en souffrance ;
- Sur demandes des Coordonnateurs, appuyer la préparation des dossiers de demandes d'exonération des impôts et douanes et le suivi de ces dossiers dans les services compétents surtout en cas des marchés en souffrance ;
- Appuyer et guider la vérification, le suivi et le contrôle de l'archivage des dossiers de marchés au sein des projets/programmes ;
- Vérifier au niveau des projets/programmes, la régularité de la tenue à jour du registre des contrats et des fiches de suivi des marchés ;
- Vérifier au niveau des projets/ programmes, la régularité de la tenue des tableaux de bord sur les fournisseurs potentiels et les prix actualisés des fournitures, équipements, biens et services divers ;



- Vérifier la conformité et la fiabilité des bases de données des spécifications techniques des biens à acquérir, des fournisseurs des biens, des prestataires de services et entrepreneurs de travaux potentiels ;
- Veiller à maîtrise des logiciels de gestion des marchés publics approuvés pour usage par les projets et programmes en cours ;
- Conduire régulièrement une analyse de marchés ainsi que des risques associés à leur exécution et anticiper les solutions lors de l'élaboration des PTBA et des PPM des projets/programmes.
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Coordonnateur de la CESAP en rapport avec les missions du Consultant.

## **6. LES RESULTATS ATTENDUS**

- Le système robuste de contrôle interne et de gestion des marchés publics au sein des projets/programmes (analyse et vérification de l'efficacité des procédures de contrôle) est mis en place et fonctionnel ;
- Les rapports trimestriels d'audit interne avec constats factuels et recommandations pertinentes sont produits et partagés à qui de droit ;
- L'atteinte des objectifs assignés aux projets/programmes en proposant des conseils, en anticipant les risques et en comprenant les enjeux stratégiques ;
- Les performances des projets/programmes en matière de passation, de gestion et d'exécution des marchés sont améliorées ;
- Les plans de passation de marchés sont bien conçus et reflètent les prévisions des PTBA des projets/programmes ;
- L'exécution des marchés tient compte des priorités du projet/programme et au moins 80% des prévisions des PPMs sont réalisées ;
- Aucune inéligibilité trouvée par les missions d'audit externes.

## **7. FORMATION ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLES REQUISES**

Le candidat au poste du Consultant International en passation au sein de la CESAP doit répondre au profil ci-dessous :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (bac+4) en audit, droit, économie, gestion, finance, comptabilité, contrôle de gestion ou tout autre qualification équivalent ;
- Avoir un diplôme de niveau supérieur (Master ou Doctorat) constituerait un avantage ;
- Capitaliser un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente en matière d'audit ou de contrôle de gestion des projets/programmes financés par les partenaires au développement, le domaine de l'audit et/ou du contrôle interne en Cabinet, en entreprise ou au sein d'un projet/programme de développement ;
- Avoir une bonne connaissance des standards et des normes internationales d'audit et/ou de contrôle des marchés publics est indispensable ;

- Être familier avec les procédures des bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux : Fonds International de Développement Agricole/Banque mondiale/Banque Africaine de Développement etc. ;
- Avoir une bonne connaissance de passation des marchés suivant les règles et procédures des bailleurs de fonds et celles du FIDA en particulier ;
- Une expérience ou formation spécifique en passation de marchés constituera un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques courants « Microsoft Office » et des logiciels spécifiques de gestion des marchés ainsi que l'utilisation de l'internet est fondamentale ;
- Être apte à travailler en équipe tout en étant rigoureux ;
- Avoir une grande capacité d'écoute, d'analyse et de résolution des problèmes éventuels, et de gestion du stress ;
- Avoir de bonnes capacités pédagogiques notamment dans le renforcement de capacités ;
- Avoir un bon esprit d'initiative et de synthèse ;
- Disposer des preuves d'expertise dans le domaine de la passation des marchés à l'échelle internationale ;
- Discrétion et impartialité par rapport aux documents et informations récoltés ;
- Avoir d'excellentes capacités en communication orale et écrite en français. La compétence en anglais sera considérée comme un bonus ;
- Etre disponible immédiatement.

#### **7. DUREE DU CONTRAT.**

Le Consultant International en passation des marchés au sein de la CESAP sera recruté pour une durée de onze (11) mois renouvelables sur base d'une évaluation axée sur les résultats de performances. Les performances du Consultant International en passation des marchés au sein de la CESAP seront évaluées par le Coordonnateur de la CESAP.

#### **8. LIEU DE TRAVAIL**

Le Consultant International en passation des marchés au sein de la CESAP sera basé à Bujumbura. Toutefois il/elle sera appelé à effectuer des déplacements périodiques dans les provinces/zones d'interventions des projets/programmes financés par le FIDA.

#### **9. LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Le dossier de manifestation d'intérêt devra comprendre**

- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme certifiée conforme à l'original ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies en rapport avec le poste,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

Les candidatures devront être déposés au Secrétariat de la Coordination du PRODER sise à Bujumbura, Avenue du large, No 30.

11. La mission est prévue pour une durée **d'une année renouvelable après évaluation des prestations jugées satisfaisantes par la CESAP.**

Le dossier de manifestation d'intérêt est adressé :

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Programme de l'Entrepreneuriat Rural

*1<sup>er</sup> étage de l'Immeuble abritant les projets/programmes financés par FIDA au Burundi, Zone KININDO, Commune MUHA, Mairie de BUJUMBURA, Avenue du Large N°30.*

**LE COORDONNATEUR DU PRODER**  
**Côme NTIRANYIBAGIRA**

